COMMUNE DE HIRTZFELDEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00. Avant de procéder à l'énumération des conseillers présents, il informe l'assemblée que M Michel SAUVAGEOT a déposé sa démission le 30 septembre 2024 et qu'une copie a immédiatement été envoyée à M. le Préfet. En conséquence, M. Eric MAILLIOTTE, candidat suivant sur la liste déposée en préfecture lors des dernières élections municipales a immédiatement été installé et convoqué à la séance de ce jour.

Présents : M. Christophe BITARD, 1er adjoint
Mme Tiphanie LUDIERES, 2ème adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3ème adjoint
Mme Carine PETERMANN, 4ème adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Denis IMHOFF, M. Frédéric GOETZ, Mme Marie GOETZ, M. Eric MAILLIOTTE les conseillers.

Absents excusés : Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Frédéric PROBST, Mme Sandrine BLONDEAU
Procurations : M. Frédéric PROBST donne procuration à Mme Tiphanie LUDIERES, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER donne procuration à M. Denis IMHOFF et Mme Sandrine BLONDEAU donne procuration à Maurice PLOSKONKA.
Absents : Mme Myriam NAEGELIN et M. Mathieu LANG

Sur proposition du Maire, Mme Carine PETERMANN, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Laetitia BETTINGER, secrétaire générale

Le quorum étant atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024
2. Délégations du conseil municipal au maire
3. Lotissement les Galets de la Hardt : Classement de la voirie dans le domaine public
4. Vente de matériels
5. SIVU Centre Hardt : Convention de prestation de service, contrôle des points d'eau incendie
6. Participation à l'opération Pères Noël à moto
7. Avenir du véhicule communal Jumper Citroën
8. Travaux d'enrobés aux abords de la maison médicale de Hirtzfelden
9. Construction d'un local de rangement à l'arrière de la salle polyvalente
10. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
11. Informations - communications

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont deux abstentions (D. IMHOFF et E. MAILLIOTTE),

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Point n°2 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Le conseil municipal est également informé qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée :
- le 30/08/2024 à la demande de Me Serge VOROBIEF, notaire à Mulhouse,
- le 02/09/2024 à la demande de Me Béatrice GUILLIER, notaire à Kaysersberg-Vignoble,
et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du PLUi	Observation
08/2024	S.24	P.171/65	16 rue François Antoine Jecker	585 m²	Bâti	UB	
09/2024	S.4	P.61/18	1 Allée des Fleurs	651 m²	Bâti	UA	

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
Week-end du 22/06/2024	Habitant du village	Mariage	450 €

(*) Délibération du 16/11/2021

Point n°3 – Lotissement les Galets de la Hardt : Classement de la voirie dans le domaine public

Rapporteur : M le Maire

Vu la règlementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L141-3 du code de la voirie routière.

M le Maire rappelle que la voie nouvelle du lotissement « Les Galets de la Hardt » doit être transférée du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.
M le Maire propose de transférer la voie nouvelle « Rue des Galets » du domaine privé vers le domaine public sur une longueur totale de 1743 m² (266 m² de parking et 1477 m² de voirie)

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Autorise** le classement de la voie nouvelle du lotissement « Les Galets de la Hardt » dans le domaine public
- **Précise** que le tableau des voies communale sera mise à jour

Point n°4 – Vente de matériels

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de vendre un broyeur entre 100 et 200 € TTC au plus offrant.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Autorise** la vente d'un broyeur à entre 100 et 200 € TTC au plus offrant

M. Le maire propose de reprendre la délibération du 09/07/2024, concernant le plateau de coupe. Un potentiel acquéreur est intéressé mais pour un montant inférieur à ce qui avait été délibéré.
M le Maire propose de vendre le plateau de coupe entre 200 et 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Autorise** la vente du plateau de coupe entre 100 et 200 € TTC au plus offrant.

Point n°5 – SIVU Centre Hardt : Convention de prestation de service, contrôle des points d'eau incendie

Rapporteur : M. le Maire

La Commune, soucieuse de connaitre le bon état de fonctionnement des poteaux incendie raccordés au réseau d'eau potable sous pression situés sur le domaine public, a demandé au SIVU Centre Hardt, qui l'accepte, de procéder à leur contrôle technique périodique.
Ces opérations se feront en application du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) validé par l'arrêté du 28 Février 2017.
Cette convention ne vaut pas transfert de compétence de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune vers le SIVU et n'est pas une délégation du service public de la défense extérieure contre l'incendie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de prestation de service pour le contrôle des points d'eau incendie

Point n°6 – Participation à l'opération Pères Noël à moto

Rapporteur : M. Christophe BITARD,1er adjoint, délégation Finances

La Communauté de communes Centre Haut-Rhin reconduit cette année l'organisation de la tournée des Pères Noël à Motos, en partenariat avec les communes de l'ancienne Communauté de Communes Essor du Rhin ainsi que la commune de Pulversheim.

Ce moment festif aura lieu cette année le samedi 7 décembre.

Un budget prévisionnel a été reçu en mairie le 19 septembre 2024

Le coût total du projet est estimé à 4820 €, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Assurance	700	CCCHR	2552
Habits père Noël	150	Autres communes (soit 283,50 €)	2268
Pains d'épice	1800		
Friandises	690		
Clémentines	330		
Communication	1300		
Total	**4820**	**Total**	**4820**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le versement d'une subvention de 283,50 € à la CC Centre Haut-Rhin pour la poursuite de l'opération « Les Pères Noël à Moto » programmée le 7 décembre 2024.

Point n°7 : Avenir du véhicule communal Jumper Citroën

Rapporteur : M. le Maire

M le Maire souhaiterait que les membres du conseil municipal se prononce sur l'avenir du véhicule communal Jumper Citroën qui a été remplacé par l'IVECO Ampliroll en début d'année 2024.
M le Maire propose de ne plus remettre en état le véhicule très ancien et qui risque de ne plus passer au contrôle technique mais d'acheter un véhicule d'occasion avec attache remorque (exemple Berlingo, Express etc.) pour un montant de 12 000 € TTC maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'acquérir un véhicule d'occasion pour la somme de 12 000 € TTC maximum
- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article 2182
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat et à solliciter les subventions

Point n°8 : Travaux d'enrobés aux abords de la maison médicale de Hirtzfelden

Rapporteur : M. le Maire

M le Maire rappelle que début d'année 2025, la maison médicale du Docteur Yann BRUN ouvrira ses portes. L'Accès au cabinet se fera par le parking de la salle polyvalente et nécessite des travaux d'enrobés.

Trois demandes de devis sont en cours.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (D. IMHOFF)

- **Approuve** le principe des travaux d'enrobés pour l'accès à la maison médicale pour un montant de 10 349 € TTC maximum.

Point n°9 : Construction d'un local de rangement à l'arrière de la salle polyvalente

Rapporteur : M. le Maire

M le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait construire un local de rangement à l'arrière de la salle polyvalente pour palier au manque de place. Pour cela, M le Maire demande d'autorisation au conseil municipal de faire appel à un architecte, de réaliser un permis de construire et de lancer un appel d'offre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (D. IMHOFF)

- **Approuve** le principe de la construction d'un local de rangement à l'arrière de la salle polyvalente

- **Autorise** M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Point n°10. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Rapporteur : M. Christophe BITARD,1er adjoint, délégation « Personnel communal »

M. le 1er Adjoint indique qu'un adjoint technique territorial remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Au vu de l'arrêté en date du 24/05/2022 établissant les lignes directrices de gestion et au vu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2019, fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 100 %, l'agent peut donc être promu.

M. le 1er Adjoint demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité

➢ **Approuve** la création de poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er novembre 2024

Point n°11 : Informations – communications

Stéphane SENEZ, Maire :

- Végé'Tri : Réouverture le 5/10 jusqu'à fin avril 2025. Manque de volontaires
- Fête de noël des ainés : Samedi 30/11
- Sport à l'école : Suppression du poste de Mme Nadia CRASSOUS décision de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (économie de 240 000 €)
- Réunions publiques : Le 23/10 et 30/10 pour le projet de stationnement et de sécurisation de la rue de Fessenheim et de Meyenheim
- Vente de bois : Adjudication le 12/12
- Démarrage du nouvel ouvrier communal : Jérémy SELTZ le 19/08
- Salon « Nos entreprises d'ici » : Week-end du 19 et 20/10

Christophe BITARD, 1er adjoint :

- ASMA : Classement de certaines maisons, prévoir réunion avec les propriétaires concernés ainsi qu'avec les experts pour finalisation du projet

Tiphanie LUDIERES, 2ème adjointe :

- Election du Conseil municipal des enfants ainsi que du petit Maire
- Choix des livres de noël le 18/10
- Une naissance un arbre : le 16/11 avec plantation d'un arbre sur la place du 6 février

Maurice PLOSKONKA, 3ème adjoint :

- Mur ornemental achevé au niveau de la place du 6 février, intervention du paysagiste dans quelques semaines
- Installation de deux destratificateurs d'air à la salle polyvalente. Opération à zéro euro pour la commune

Carine PETERMANN, 4ème adjointe :

- Edition du bulletin annuel en fin d'année

Le Maire clôt la séance à 20h26

Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 2 octobre 2024

Liste des délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024
2. Délégations du conseil municipal au maire
3. Lotissement les Galets de la Hardt : Classement de la voirie dans le domaine public
4. Vente de matériels
5. SIVU Centre Hardt : Convention de prestation de service, contrôle des points d'eau incendie
6. Participation à l'opération Pères Noël à moto
7. Avenir du véhicule communal Jumper Citroën
8. Travaux d'enrobés aux abords de la maison médicale de Hirtzfelden
9. Construction d'un local de rangement à l'arrière de la salle polyvalente
10. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
11. Informations - communications

Nom et prénom	Qualité	Procuration
SENEZ Stéphane	Maire	
BITARD Christophe	1er Adjoint	
Tiphanie LUDIERES	2ème Adjointe	
Maurice PLOSKONKA	3ème Adjoint	
Carine PETERMANN	4ème Adjointe	
NAEGELIN Myriam	Conseillère municipale	
DEMMEL Thierry	Conseiller municipal	
PROBST Frédéric	Conseiller municipal	
GOETZ Marie	Conseillère municipale	
GOETZ Frédéric	Conseiller municipal	
BLONDEAU Sandrine	Conseillère municipale	
MAILLIOTTE Eric	Conseiller municipal	
NOTO-SUPPIGER Sylvie	Conseillère municipale	
IMHOFF Denis	Conseiller municipal	
LANG Mathieu	Conseiller municipal	

A Hirtzfelden, le 2 octobre 2024

Nom et prénom	Qualité	Signature
SENEZ Stéphane	Maire	
PETERMANN Carine	Secrétaire de séance	